



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 MARS 1999

1. Négociation de la prochaine convention collective

Le 3 mars 1999, le vice-recteur aux ressources humaines a fait parvenir au SPUL une lettre dans laquelle il proposait d'entreprendre immédiatement la négociation de la prochaine convention collective, ainsi que la mise en place de différentes mesures prévues dans le plan d'assainissement des finances de l'Université adopté en janvier 1999.

Une rencontre à ce sujet a eu lieu le 23 mars entre les représentants de l'Employeur et des membres du Comité exécutif.

Selon l'Employeur, une décentralisation des ressources et des décisions vers les unités (départements) permettrait de dégager des marges de manœuvre à l'intérieur des budgets actuels de l'Université. Pour ce faire, de nombreux aspects de la convention collective devraient être modifiés.

L'Employeur reconnaît également que les surplus actuariels appartiennent aux professeurs et professeures, mais qu'ils pourraient donner momentanément " une bouffée d'air frais ". Enfin, l'Employeur souhaite réaliser des économies en revoyant certaines dispositions de la convention collective afin de réduire ses coûts.

Après discussion des propositions de l'Employeur, le Conseil syndical a adopté à l'unanimité la proposition suivante:

Attendu que la convention collective 1996-1999 vient à échéance le 30 novembre 1999 et reste en vigueur pendant la période de négociation pour son renouvellement;

Attendu que la consultation des membres pour le renouvellement de la convention collective est en cours;

Attendu la teneur de la lettre du vice-recteur aux ressources humaines du 3 mars 1999 et de la rencontre du 23 mars 1999;

Il est proposé :

Que le SPUL termine ses préparatifs en vue du renouvellement de la convention collective avant d'entreprendre la négociation, et ce, dans les meilleurs délais.

2. Compte rendu de la dernière réunion du Conseil fédéral de la FQPPU

La dernière réunion du Conseil fédéral de la FQPPU s'est tenue à Montréal les 18 et 19 mars 1999. Cette rencontre était la dernière avant le congrès de la Fédération, qui aura lieu à Québec les 5, 6 et 7 mai prochain.

Les délégués des différents syndicats ont accueilli les représentants de l'Association des Professeurs de l'École Polytechnique (APEP), qui vient de se joindre à la FQPPU. Cela porte à 21 le nombre de syndicats membres de la Fédération.

Le président de la Fédération, Roch Denis, a rencontré le ministre de l'Éducation, François Legault. Une rencontre avec le ministre Rochon est également prévue.

Roch Denis a annoncé qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat à la présidence de la FQPPU lors du prochain congrès.

La réunion du Conseil fédéral s'est terminée par une réunion conjointe avec le Conseil de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui a mené à une déclaration commune des deux organisations demandant un réinvestissement massif et immédiat dans l'enseignement supérieur.

3. Manifestation du 24 mars 1999

Selon les médias, environ 4 000 personnes ont défilé sur le boulevard René-Lévesque pour se retrouver sur la colline parlementaire. Près d'une centaine de professeurs et professeures ont participé à cette marche organisée par les étudiants et étudiantes des cégeps et des universités.

Cette manifestation a certainement contribué à sensibiliser le public et le gouvernement à la situation de l'enseignement supérieur au Québec.

4. Politique de communication

Le Conseil syndical a discuté d'un projet de politique de communication du SPUL. Ce projet avait pour objectif de définir un cadre de référence en matière de communication. En effet, le Comité exécutif considère que l'arrivée des nouveaux outils de communication, tels le courrier électronique et les forums de discussion, seront importants lors de la prochaine négociation.

Après discussion du projet, il a été convenu qu'une nouvelle version intégrant les remarques et suggestions des membres du Conseil syndical sera étudiée lors d'une prochaine réunion du Conseil syndical.

5. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

La clause 1.3.07 de la convention collective prévoit que l'Employeur ne modifie pas, sans l'accord du SPUL, les règlements en matière de brevets et de droits d'auteur.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'administration avait été invité par l'Administration de l'Université Laval à adopter une nouvelle réglementation en regard des brevets, des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, et ce, sans que le SPUL n'ait donné son accord à ces modifications.

À la suite d'une mise en demeure des procureurs du SPUL, l'Employeur a avisé le SPUL qu'un amendement serait proposé afin que le nouveau règlement ne puisse entrer en vigueur sans l'accord du SPUL.

N'hésitez pas à contacter le Comité des griefs(656-2955) si cette disposition n'est pas respectée.

6. Consultation en vue du renouvellement de la convention collective

Le comité responsable de la consultation des membres en vue du renouvellement de la convention collective a reçu 571 réponses à son premier questionnaire, soit un taux de réponse de 44%. Il s'agit là d'une première démonstration de l'intérêt que les professeurs et professeures accordent au renouvellement de la convention. Une synthèse des résultats sera publiée lorsque l'analyse des données sera complétée.

La prochaine réunion du Conseil syndical est prévue le vendredi 23 avril 1999.

Le président,

Gérald Lemieux

Saviez-vous que...

Vous pouvez déposer un grief de groupe lorsque vous êtes plusieurs à dénoncer un problème, comme une charge de travail inéquitable pour plus d'une personne dans l'unité. Comme pour les griefs individuels, le Comité des griefs est à votre disposition pour la rédaction d'un tel grief.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)